Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 3

Artikel: A propos...: une démocratie qui s'éloigne du peuple

Autor: Masnata-Rubattel, Claire

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274826

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos...

Une démocratie qui s'éloigne du peuple

qui implique notamment une transpadu système politique, la participation active des citoyens et la garantie des libertés individuelles, n'a jamais été ap-pliqué dans la pratique. On tend vers un idéal, on ne l'atteint pas. En Suisse, en 1848 puis en 1874, des pas importants ont été faits vers l'extension des droits populaires : le suffrage masculin, l'initiative et le referendum constitutionnels d'abord; le referendum législatif et certaines libertés individuelles supplémentaires ensuite. En 1971 enfin, les femmes devenaient des ci-toyennes. Droit de vote et démocratie semi-directe: deux importants moyens d'expression, en théorie tout au moins.

Faible participation, participation non représentative

La participation électorale n'a jamais été très forte: lors de la ratification de la Constitution fédérale de 1848, elle est de 19 % à Berne, 28 % au Tessin, 30 % à Genève, 34 % en Valais. Si l'on ne tient pas compte des cantons où le vote est obligatoire, le seuil de 50 % est dépassé dans 8 cantons seulement. De son côté, la partici-pation aux élections fédérales décroît, depuis la fin du siècle passé, irrégulièrement mais assez fortement pour passer de 62 % en 1880–1884 à 41,0 au début des années

Non seulement le taux de participation est faible, mais encore les électeurs votants représentent mal les aspirations de l'ensemble de la population. On sait en effet que la participation est déterminée par un certain nombre de variables, dont les plus importantes sont le sexe, l'âge, le statut socio-économique, la formation et l'intégration de l'individu à l'ordre social. De cela, il résulte que le taux de la participation peut être comparé à une sorte de pyramide tronquée; au haut de cette pyramide, et schématiquement, les hommes de 30 à 60 ans, dotés d'une formation supérieure, situés au haut de l'échelle sociale, bien intégrés à la société, notam-ment à son système politique, et ayant doncl'impression de pouvoir agir sur celui-ci. En bas, les femmes, particulière-ment les jeunes et les vieilles, ceux qui ont juste accompli leur scolarité obligatoire. les membres des classes sociales les plus défavorisées, les marginaux, tous ceux qui ont un sentiment d'impuissance face au monde qui les entoure et à un système politique avec lequel ils sont plus souvent en désaccord qu'en accord. Non, le droit de vote, conquête pourtant essentielle du siècle passé, n'a pas suffi à rapprocher la démocratie du peuple ni le peuple de la dé-

La démocratie semi-directe

Qu'en est-il du droit d'initiative et de referendum? Il a, certes, été utilisé: de 1874 à fin 1973, on compte 237 référen-

cation de la Constitution. Durant la même période, 107 initiatives populaires étaient déposées, 38 retirées, une déclarée nulle 10 étaient pendantes au 31 décembre 1973 ; le reste a été soumis au vote des citovens, qui n'en acceptèrent que 7. Aujourd'hui, 12 initiatives sont pendantes 1. En moyenne, les électeurs même pas été «dérangés» trois fois par an. Somme oute, ce n'est pas énorme.

Et pourtant, on propose d'augmenter le nombre de signatures nécessaires à l'aboutissement de référendum et de l'initiative populaire; dans le cas de l'initiative, la récolte des signatures devrait en outre être terminée en 18 mois. Sous prétexte que le peuple et le Parlement sont surchargés, que les problèmes deviennent de plus en plus complexes et spécialisés, etdonc que le citoyen ne peut plus les com prendre, on veut restreindre l'usage de la démocratie semi-directe. Sous prétexte aussi que l'électorat a plus que doublé de-puis l'introduction du suffrage féminin comme s'il était beaucoup plus facile aujourd'hui qu'autrefois de recueillir le nom-bre voulu de signatures.

En réalité, les raisons de ces limitations sont tout autres: c'est, historiquement, la gauche qui a le plus souvent – sans grand succès d'ailleurs - recouru aux possibilités offertes par la démocratie semi-directe Actuellement et de plus en plus fréquemment, ce sont des groupes « parallèles », indépendants des parties politiques, qui s'en servent : ainsi en va-t-il, par exemple de l'initiative sur la protection des locatai-res de celle sur l'interruption de grossesse de celle dite de Münchenstein, de celle visant à introduire 12 dimanches par an sans circulation motorisée, de celle enfin de Franz Weber sur la démocratie dans la construction des routes nationales. C'est une situation gênante : elle révèle un décalage entre les préoccupations des élus et celles de leurs électeurs qui peut faire douter de la valeur actuelle d'institutions mises en place au siècle passé: ne se-raient-elles pas grippées puisqu'il faut les contourner pour innover? et puis, cette situation force la discussion sur la place publique de sujets que les autorités jugent «pas mûrs» ou «délicats» et préfére-raient escamoter. Et le réflexe d'auto-défense joue: comme on ne peut pas mettre spens toutes ces initiatives et que le contre-projet qu'on leur oppose très souvent ne remédie au «mal » qu'en partie, on augmente les exigences, espérant par là réduire les gêneurs au silence.

Le recours à la démocratie semi-di-recte commence à déranger; on le rend donc plus difficile. Et quand on met le doigt dans un engrenage pareil, il n'y a au-cune raison pour que le reste ne suive pas et que la démocratie ne devienne qu'un mot vide de sens.

Claire Masnata-Rubatte

1 AUBERT (J.F.) -Petite histoire constitutionnelle de la Suisse. Berne, Francke Verlag, 1974, p. 98 et 24 Heures du 27 janvier 1977.

Paradoxes de la Décennie des Nations Unies pour la femme



On doit certes se féliciter que la Commission de la condition de la femme ait adopté en octobre le programme pour la Décennie de la femme, qui contient nombre de recommandations concrètes intéressantes, et en décembre le projet de Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Mais avec cela, les jeux sont loin d'être faits. Un article très pertinent du numéro 1 1977 de Forum du développement (La dame joue... et nous gagnons Women should not be afterthoughts) relève l'insuffisance des efforts faits depuis Mexico pour intégrer véritablement les femmes dans les programmes de développement. Les grandes conférences qui viennent d'avoir lieu sur l'habitat, le commerce, l'emploi, comme précédemment celles sur la population et l'alimentation, ont presque totalement et parfois cor ment passé sous silence le rôle pourtant essentiel que les femmes jouent ou pour raient jouer dans ces domaines, ainsi que l'impact des changements projetés sur les conditions de vie des femmes. Tout se sse à l'ONU comme s'il n'y avait pas eu d'Année internationale de la femme et de Conférence de Mexico

L'article montre à l'évidence combien il est urgent que les femmes s'organisent, qu'elles se préparent à étudier elles-mêmes ces problèmes, à présenter et défendre leur point de vue. Tant qu'il n'y aura pas assez de femmes capables de participer efficacement aux études préalables, puis aux débats dans les délégations gouvernementa-les, la femme continuera à être l'élément oublié des grandes conférences et, pire, de grands projets pour le développement. Et pourtant, éfaire appel au potentiel que représentent les femmes, peut faire toute différence entre le succès ou l'échec.»

Nous avons lu pour vous

La Chrysalide

d'Aïda Lemsine (Chroniques algériennes, Edition des femmes)

Enfance dans un village du Sud-algérien, ce récit évoque bien la vie d'une petite fille musulmane, et sa soumission totale au père et au mari. Excellente illustration des sentiments que l'on peut éprouver lorsque votre mari désire «acquérir» une seconde femme, ou lorsqu'une belle-mère toute puissante dans la maison vous traite en servante.

B. W.

Telle que je suis de Ménie Grégoire (Robert Laffont)

LIRE publie de larges extraits de ce livre. autobiographie attachante de la psycha-nalyste des ondes. Elle y raconte son enfance, ses études, ses relations avec un père très aimé, une psychanalyse aussi. (Nous reviendrons sur ce livre dans un prochain numéro; j'avais beaucoup aimé «Les cris de la vie», analyse de ses émis-

Le viol

de Susan Brownmiller

(Préface de Benoîte Groult - Stock)

Importante étude traduite de l'américain sur un sujet choc, ce livre a aussi eu l'honneur de la sélection du mois, puisqu'on pouvait en lire des passages dans LIRE; Susan Brownmiller a accumulé une masse considérable de faits: viols de guerre, de prison, viols cachés (en famille), viols française est parue, il y a peu, nous en ferons la comparaison.

Les mots pour le dire

de Marie Cardinal

(Editions Grasset)

Au moment ou Marie Cardinal fait paraître un nouveau livre («Autrement dit», entretien avec une autre femme écrivain célèbre, Annie Leclerc), il convient de dire, ou de redire, combien ce livre, paru à fin 1975, est important. Capital pour nous femmes. C'est le récit d'une psychanalyse

vécue, un document-vérité, bouleversant de naturel, en même temps que l'itinéraire étonnant d'une guérison par le courage et la lucide volonté de se vaincre soi-même.

Marie Cardinal en a fait un roman, roman attachant où chaque femme reconnaîtra un peu de soi-même, un peu de ses difficultés psychologiques; mais chez la jeune femme qui parle dans ce livre, les difficultés, les traumatismes subis dans son enfance sont si graves qu'elle en est terriblement malade, au bord de la folie. Jusqu'au jour où elle décide de confier son destin à un psychanaliste. Alors, au fil des séances, nous remontons avec elle le chemin de sa vie, dont les étapes s'éclairent les unes après les autres: le divorce des parents, la mort du père, les traumatismes de la sexualité infantile et d'une éducation toute fausse à cet égard, l'adolescence dans une Algérie en guerre et par-dessus tout l'attitude perturbante, pour une fil-lette, de sa mère qui semble être à l'origine de tout le mal. Il est probable que le compte-rendu des séances d'une psychanalyse de 7 ans remplirait des volumes et Marie Cardinal a choisi sans doute les moments-clés ou les moments-chocs, c'est-à-dire ceux qui lui ont fait faire un progrès vers la guérison, vers la décou-verte de sa vraie personnalité qu'elle atteindra quand elle sera débarassée du poids de l'éducation frustrante, pleine de tabous et quand elle aura éliminé les traumatismes subis dans son enfance

Voici les livres récemment parus d'auteurs féminins, signalés dans LIRE, le maga-zine des livres:

Virginia Woolf

Alors que les Editions Seghers viennet de publier un livre consacré aux essais de Virginia Woolf, les Editions des femmes nous révèlent un texte de réflexion écrit par le même auteur en 1938: TROIS GUINÉES et les Editions Denoël, le célèbre UNE CHAMBRE A SOI. Deux réquisitoires contre la colonisation des femmes. (J'ai lu le second plusieurs fois, tou-jours avec le même plaisir; j'en ai fait cadeau bien des fois comme Claire Masnata le disait aussi dans un dernier numéro. Et je me souviendrai toujours de la démonstration de l'impossibilité de l'existence d'un Shakespeare-femme).

La Fuite en douce

De Guyette Lyr

Guvette Lyr vient d'obtenir le Prix Hermès pour son roman publié par Mercure de France. Décerné conjointement par les élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Paris et les lauréats des six grands prix littéraires de l'année précédente, le Prix Hermès couronne le premier roman d'un écrivain de moins de 40 ans. En somme un prix d'encouragement pour un auteur en herbe. Nombreux sont les lauréats du Prix Hermès qui ont fait parler d'eux après.

Histoires du MLF Pour une histoire des femmes

par Anne Tristan et Annie Pisan (Préface de Simone de Beauvoir-Calmann-Lévy)

Après avoir consacré plusieurs années de leur vie à l'animation de groupes néo-féministes, deux militantes décrivent, de l'intérieur, quelles furent les activités du MLF depuis sa création en 1968. Il ne s'agit pas d'une histoire globale du mouvement - certaines actions, bien qu'importantes, n'y figurent pas — mais d'un reportage sur les épisodes auxquels les deux femmes ont été mêlées. Leur témoignage personnel sur les difficultés et les joies rencontrées pendant cette période par les féministes radicales touche par son authenticité et surprend par sa sincérité. Conseillé à ceux et celles qui se demandent encore: Le féminisme, qu'est-ce que c'est? (A condition qu'on oublie pas qu'il y a eu des féministes avant le MLF!)

La Cause des Femmes

de Gisèle Halim

(réédité en livre de poche)

Gisèle Halimi raconte d'abord son enfance pauvre en Tunisie, ses études, poursuivies contre la volonté de ses parents. son premier voyage en France, sa nais-sance au féminisme. Puis viennent les luttes pour la contraception, la liberté de l'avortement, le procès de Bobigny. L'avocate a fait précéder cette réédition d'un texte inédit: la femme enfermée. (A lire, si cela n'est pas déjà fait!)

Tour d'horizon

Qui mystifie qui ?

Betty Friedan qui, avec La femme mystifiée, a déclenché le mouvement de libération de la femme, vient de déclarer « avoir trouvé une joie sensuelle à faire du bouillon de poulet... J'ai maintenant bouclé la boucle. Je me suis libérée de la libération de la femme en faisant ma propre soupe.»

Simple boutade? Ou le signe que Betty Friedan, en vieillissant, est devenue conservatrice? que, débordée par les plus eunes elles cherche à se refaire une originalité sur un nouveau terrain? Ou simplement qu'elle sacrifie à la mode du retour à la nature: fuir les villes, cultiver son jar-din, retrouver un style de vie plus simple et plus modeste?

A fin janvier, la Knesset a adopté en 3ème lecture une loi légalisant l'avortement (40000 en moyenne par an): les indications médicales et sociales sont reconnues; l'autorisation doit être donnée par un gynécologue, un médecin de famille et un assistant social.

Italie

bre des députés a adopté le 21 janvier, par 310 voix contre 296, un projet de loi équivalant à la solution des délais : la femme a 90 jours pour demander l'avortement à un médecin de son choix pratiquant dans une clinique officelle; on admet des raisons physiques ou psychiques, incluant la situation écono ciale ou familiale. Si le médecin refuse, la femme peut revenir à la charge et obtenir l'autorisation après délai de réflexion de 7 jours. Pour les mineures, 16 ans ou plus, le consentement de l'un des parents Les médecins opposés à l'avortement auun délai d'un mois après l'adoption de la loi pour se faire enregistrer comme libérés de l'obligation de pratiquer des

Le projet de loi doit encore être adopté par le Sénat, où la majorité en faveur de la libération risque d'être plus faible qu'à la Chambre.

La Conférence des évêques a rappelé que l'avortement resterait aux yeux de l'Eglise un pêché mortel même si la loi entre en vi-

Publicité mysogine

Alors que nous nous battons contre une publicité qui oscille entre la femme-potiche et la femme-bonniche, le numéro du 7 février de Time magazine donne quelques exemples – que FS hésiterait sans doute à reproduire – de la nouvelle ten-dance de la publicité, qui associe l'érotisme et le meurtre, le sexe et la violence : femmes enchaînées, giflées, fouettées, violées, ou se mutilant elles-mêmes ou tuant un «mâle» tandis qu'elles le caressent de l'autre main. Exemples brutaux tirés de la publicite americana, en plus sophistiqués, des éditions française et italienne de Vogue.

Women Against Violence Against Women WAVAW a essayé, sans succès, de protester auprès des firmes responsa-bles de cette publicité — disques et mode, principalement — et également sans succès, d'inciter les femmes à boycotter P. Bugnon-Secrétan

Aux Nations Unies

Convention pour l'égalité. — Un projet de Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été

adopté lors de la session de la Commis sion de la condition de la femme qui s'est achevée le 17 décembre à Genève.

La Convention vise à assurer aux femmes l'égalité tant dans les domaines politi-que, économique et social que dans les relations familiales.

Elle entrera en vigueur lorsqu'elle aura été adoptée par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et qu'elle aura recueilli la signature de 20 Etats membres.

Aux termes de la Convention, les Etats parties s'engagent à assurer, par voie de législation ou par d'autres moyens appro-priés, l'application effective du principe de l'égalité des hommes et des femmes, y compris dans le droit de voter et de se faire

Des possibilités égales d'accès à l'éducation seront également assurées aux fem-

Le droit au travail, à la rémunération et au bénéfice de la sécurité sociale, à égalité avec les hommes, sera accordé aux femmes. Les Etats parties s'engagent à inter-dire le licenciement pour cause de ma-riage, grossesse ou congé de maternité et à encourager la fourniture de services sociaux, y compris les soins aux enfants.

Des mesures spéciales sont prévues our éliminer la discrimination dans les zones rurales. On garantira aux femmes des facilités égales d'accès aux crédits et aux prêts, ainsi qu'aux services de com mercialisation et aux techniques appropriées. Le droit de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires leur sera, en outre, garanti.

L'égalité avec les hommes devant la loi et le droit pour les femmes de pouvoir, comme les hommes, choisir librement leur conjoint, sont également garantis.

A égalité, hommes et femmes jouiront

du droit de décider du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux renseignements, à l'éducation et aux moyens nécessaires à l'exercice de ce